

Au Nom de Sa Majesté le Roi des Belges

Nous, Président et Secrétaire de la Commission d'homologation des diplômes d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur, instituée par l'article 9 des lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, modifiées par la loi du 8 juin 1964, et chargée également de l'homologation des diplômes d'école technique secondaire supérieure;

Vu l'arrêté royal du

Vu le diplôme d'école technique secondaire supérieure, délivré à Monsieur RUELLAND Jacques, G,H

né(e) à Spa, le 14 août 1948

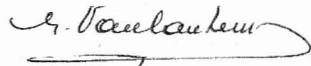
par l'Institut Don Bosco, rue des Wallons, 59 et le certificat homologué

Liège
d'enseignement secondaire inférieur qui lui est annexé, délivrés conformément aux prescriptions légales,

Déclarons homologué le présent diplôme d'école technique secondaire supérieure.

Fait à Bruxelles, le 03 FEV. 1970

Un Secrétaire,



Un Président,

